

Statement

Discours

Department of  
External  
Affairs



Ministère des  
Affaires  
extérieures

88/31

À VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCATION

ALLOCATION

DU TRÈS HONORABLE JOE CLARK,  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
POUR LA  
SESSION EXTRAORDINAIRE DES NATIONS UNIES  
CONSACRÉE AU DÉSARMEMENT

NEW YORK

Le 13 juin 1988

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures

Canada

Monsieur le président,

Il y a six ans, au début de la deuxième Session extraordinaire consacrée au désarmement, le président de cette Assemblée a pu à juste titre signaler l'absence de progrès dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements depuis la première Session.

Nous nous retrouvons cette année dans des circonstances fort différentes. Au cours des six dernières années, nous avons enregistré des progrès et des réalisations qui auront une incidence considérable sur le contrôle des armements et le désarmement. Le succès de la présente Session extraordinaire dépendra de la détermination avec laquelle nous poursuivrons, au cours de nos délibérations, notre engagement visant le désarmement international; nous devons donc réitérer notre engagement à cet égard et nous attacher à mettre de l'avant des idées porteuses d'espoir et de progrès.

Les résultats de la récente rencontre entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev ne peuvent que nous encourager.

Le Sommet a clairement témoigné des réalisations au chapitre des relations Est-Ouest. Il s'agissait de la quatrième rencontre de ce genre des deux chefs d'État en un peu plus de deux ans, fréquence sans précédent des discussions et négociations à ce palier.

J'ai été étonné de constater que bon nombre d'observateurs présents au Sommet aient qualifié de mesures "mineures" de contrôle des armements les nouveaux accords relatifs à la vérification et aux essais signés à Moscou. Lors de nos rencontres tenues dans le cadre des Sessions extraordinaires antérieures, la notion même d'accords "mineurs" de contrôle des armements aurait vraiment semblé étrange. Nos attentes à cet égard sont grandes aujourd'hui.

C'est dans le domaine, vital, des relations américano-sociétiques que bon nombre des progrès ont été accomplis depuis la dernière Session extraordinaire. Les négociations intenses que ces deux États ont tenues au cours des dernières années ont abouti à des réalisations nouvelles et historiques, les plus remarquables étant le Traité FNI signé à Washington en décembre dernier, et qui constitue une étape décisive, et l'accord de principe sur la réduction de cinquante pour cent des armes nucléaires stratégiques. Ces réalisations donnent à la présente Session l'impulsion nécessaire pour explorer d'autres avenues débouchant sur une sécurité et une stabilité internationales accrues.

Dans le cadre des relations Est-Ouest, le processus multilatéral de contrôle des armements a aussi connu d'importants succès. Entré en vigueur en janvier 1987, l'Accord de Stockholm a donné lieu à des activités militaires plus ouvertes et plus prévisibles en Europe. Les nouvelles négociations envisagées entre tous les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie sur la stabilité des armes conventionnelles dans toute l'Europe nous offrent la possibilité de faire d'autres progrès.

Une certaine évolution a également été constatée dans d'autres forums, mais celle-ci est beaucoup moins spectaculaire. La Conférence sur le désarmement a réalisé quelques progrès quant aux négociations sur une convention mondiale visant l'interdiction des armes chimiques, mais les multiples rapports sur l'utilisation de ces armes dans la guerre du Golfe montrent bien que nous sommes encore loin d'un accord concret et qu'il est urgent de remplir nos obligations. Enfin, des progrès ont été constatés lors de la Conférence tenue l'an dernier sur le désarmement et le développement, du fait de l'appui accordé au Traité sur la non-prolifération, signé à la troisième Conférence d'examen du Traité, du fait que les Nations Unies aient inscrit à l'ordre du jour la question du désarmement classique, ainsi que dans le rapport de consensus sur la vérification de la Commission sur le désarmement des Nations-Unies.

À l'occasion de cette Session extraordinaire, il importe que nous soyons avant tout réalistes, et que nous appliquions les leçons de nos succès, comme de nos échecs. Nous savons maintenant que le désarmement et le contrôle des armements ne peuvent pas être perçus comme des fins en soi, l'un et l'autre n'ayant de valeur que s'ils contribuent à la sécurité et au bien-être. Pour la plupart des pays, des mécanismes de contrôle ou d'interdiction des armements sont souhaitables, mais nous ne pouvons espérer atteindre le niveau de réduction des armements que nous souhaitons, ni obtenir les accords nécessaires pour les garantir, si tous les États ne se prévalent pas des possibilités qui leur sont offertes d'appuyer ces objectifs.

Nous savons d'expérience que le succès des accords de désarmement et de contrôle des armements procède d'un certain nombre de critères essentiels dont le premier et le plus évident est le renforcement de la sécurité. Les accords doivent maintenir et consolider la sécurité de tous les pays qui participent aux négociations.

Mais il y a aussi d'autres critères essentiels.

L'un consiste à dégager des avantages réciproques. Au chapitre du contrôle des armements, le réalisme veut qu'une négociation offre des avantages à toutes les parties.

Les négociations doivent en outre porter sur des questions de fond. Nous ne devons pas perdre notre temps à négocier des questions accessoires ou superficielles. Il est peu probable qu'une multiplication des forums sur le contrôle des armements s'accompagne d'une multiplication des accords de contrôle, à moins qu'ils ne disposent d'un mandat clair et d'une portée suffisante.

Les accords de contrôle des armements doivent être rédigés de façon à ce que les avantages des limites imposées sur les armements ne soient pas annulés du fait du redéploiement ou de l'amélioration qualitative des armements retenus.

Un cinquième critère, connexe, est d'empêcher le déplacement de la menace. Rien ne servira de conclure des accords, qui seront d'ailleurs presque certainement voués à l'échec, s'ils font disparaître la menace dans une région en l'augmentant dans une autre.

Finalement, un accord de contrôle des armements doit être vérifiable. Autrement dit, il doit renfermer des dispositions de vérification exhaustives et porter sur des éléments dont le respect peut être effectivement démontré.

Ces critères sont exigeants.

Toutefois, nous savons par expérience que la négociation d'accords ne sera pas facile, mais non impossible. Tout régime efficace de contrôle des armements ne peut respecter ces critères que s'il passe par des étapes distinctes et mesurées de règlement de chaque aspect des questions litigieuses. Agir autrement nous est impossible en raison de la trop grande diversité et complexité des questions sur lesquelles nous cherchons à nous entendre.

Le Canada considère que la création; d'un climat de confiance est essentielle au contrôle des armements et au désarmement. Pour nous, l'ouverture, la transparence et la prévisibilité sont des impératifs. L'établissement, en septembre 1986, de procédures convenues pour les inspections à la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe est une réalisation qui tient lieu de précédent et de modèle pour d'autres négociations aux niveaux bilatéral et régional.

Les principes essentiels à la réussite des mesures de confiance devraient être défendus chaque fois que l'occasion s'en présente. À cet égard, nous incitons les États membres des Nations Unies à se conformer à la recommandation de l'Assemblée générale voulant qu'ils rendent compte de leurs dépenses militaires annuelles. Une vingtaine de pays seulement se conforment régulièrement à cette recommandation. C'est un pas modeste, mais nous ne pouvons prétendre en franchir de plus importants sans qu'un plus grand nombre de membres de cette Assemblée ne donnent suite à nos recommandations.

En fait, les sommets Reagan-Gorbatchev ont eu, entre autres résultats positifs, d'étendre la responsabilité en matière de contrôle des armements. Pendant un certain temps, les entretiens à ce sujet ont eu pour objet essentiel de pousser les superpuissances à

agir. Maintenant qu'elles le font, il s'agit de savoir si d'autres États sont prêts, ainsi que nous l'avons demandé aux États-Unis et à l'Union soviétique, à faire preuve du même leadership. Il ne suffit plus d'attendre que les autres agissent. Qu'il s'agisse des armes chimiques, de l'adhésion au Traité sur la non-prolifération, ou de la fidélité aux recommandations de l'Assemblée générale, l'évolution de la situation nous impose à tous des nouvelles obligations.

En fin de compte, sans la volonté générale nécessaire, ni le contrôle des armements ni le désarmement ne peuvent réussir. Il s'agit d'une question essentiellement politique, et la présente Session extraordinaire est l'occasion pour nous tous de faire preuve de la volonté politique nécessaire et de la cultiver. Une confiance grandissante, de bonnes relations et la réduction des armements vont de pair; elles s'étaient mutuellement.

Il ne suffit pas que les institutions et les lois internationales demeurent en place; il faut qu'elles soient respectées dans la pratique par les États membres des Nations Unies.

La force de cette institution n'est pas la responsabilité d'un groupe de nations en particulier, mais bien celle de tous ses membres. Nous devons tous appuyer les Nations-Unies et non en saper les assises. Il ne faut pas demander à l'organisation de faire l'impossible. Nous devons lui fixer des objectifs réalisables et nous devons la doter des moyens pour les atteindre.

À cet égard, les interventions nombreuses que nous avons entendues à cette Session extraordinaire en faveur de la création d'un fonds en vue de réaffecter au développement les ressources tirées du désarmement, montre bien que l'on a pas su retenir la leçon des expériences précédentes. L'an dernier, un document final émis à l'issue de la Conférence sur le désarmement et le développement insistait sur le caractère multidimensionnel de la sécurité. Les participants ont rejeté, d'une part, tout lien direct entre le désarmement et le développement et, d'autre part, la création d'un fonds. Certaines nations comme le Canada disposent déjà de mécanismes permettant d'attribuer des fonds au développement; il en est de même de l'ONU et, déjà à l'heure actuelle, de nombreuses demandes émanent des pays en développement pour obtenir certaines ressources ainsi libérées.

De même que le contrôle des armements dans le contexte d'une sécurité accrue n'est pas le monopole des

grandes puissances, le désarmement ne se limite pas aux armes nucléaires. Les conséquences néfastes des activités militaires depuis la seconde Guerre mondiale ont été de loin le fait de l'utilisation des armes conventionnelles et, plus récemment, des armes chimiques. Il nous faut envisager carrément cette question.

Il n'est pas de conflit ni d'accroissement des armements, même de portée limitée et de façon isolée, qui ne soit sans conséquence ou qui puisse être ignoré, car toute situation de ce genre peut compromettre notre sécurité.

Le Canada est déterminé à jouer un rôle prépondérant dans l'avancement du programme international du désarmement. Notre engagement et notre contribution au chapitre du contrôle des armements et du désarmement sont bien établis. Nous userons de notre influence et mettrons à la disposition de tous les compétences que nous possédons pour aider à réduire le danger de conflit et à freiner la prolifération des armements.

Notre premier objectif ici aujourd'hui devrait donc être d'avaliser l'adhésion à une approche bien fondée et réaliste du contrôle des armements et du désarmement.

Cela exige de notre part que nous nous fixions des objectifs bien précis et réalistes et que nous respections l'ordre des priorités. Autant que dans d'autres domaines, il importe, en matière de contrôle des armements et de désarmement, d'établir des priorités si nous voulons nous doter de points de repère à partir desquels nous pourrions mesurer nos progrès. Cette leçon s'applique particulièrement aux Nations Unies et à ses activités relatives au contrôle des armements.

La présente Session extraordinaire aura contribué à nourrir la volonté de progresser si elle parvient à cerner les secteurs où nous devons, et où nous pouvons, nous entendre et sur lesquels nous devons concentrer nos efforts. C'est avec beaucoup d'attention et d'intérêt que le Canada a écouté les déclarations de la Session extraordinaire, et nous estimons qu'il existe effectivement un certain terrain d'entente sur des questions précises qui, à notre avis, mériteront notre attention dans l'avenir.

Tout d'abord, des réductions importantes et vérifiables des arsenaux d'armes nucléaires doivent demeurer la priorité des priorités du désarmement international.

Parvenir à une interdiction complète des essais nucléaires demeure pour le Canada un objectif fondamental et permanent. La Session extraordinaire doit reconnaître les résultats positifs des négociations américano-soviétiques dans ce domaine et cautionner cette procédure de négociation intégrale et progressive.

Rien ne témoigne de l'engagement d'une nation à l'égard du désarmement nucléaire comme l'adhésion au Traité sur la non-prolifération. Déjà la semaine dernière, des représentants de notre gouvernement ont lancé, sur mes instructions, et lanceront tout au long de la présente Session, un appel aux gouvernements des pays non signataires et inciteront énergiquement toutes les nations qui ne l'ont pas encore fait à accéder à ce Traité essentiel de contrôle des armements. J'espère qu'un semblable appel sera lancé par la présente Session extraordinaire. Il n'est plus possible d'avancer, comme certains l'ont fait, que les superpuissances doivent d'abord réduire leurs propres arsenaux nucléaires. Si c'était là la condition préalable, elle est maintenant remplie.

Toutefois, l'attention que nous portons aux armes nucléaires ne doit pas nous distraire de la nécessité de faire réduire davantage les armes conventionnelles. Cette question est tout aussi urgente que les questions nucléaires. C'est dans ce secteur que les initiatives régionales en matière de contrôle des armements et de désarmement pourraient être les plus bénéfiques.

La négociation d'une convention interdisant les armements chimiques et exigeant l'élimination de leurs stocks doit revêtir une importance primordiale. Nous, ici présents, devrions condamner sans équivoque leur utilisation. Si des progrès ont déjà été réalisés dans cette voie, il faut redoubler d'efforts en vue d'arriver à une interdiction complète et effectivement vérifiable des armes chimiques.

Tant qu'un accord n'aura pas été conclu, toutes les mesures doivent être prises pour prévenir le transfert d'armements chimiques à d'autres États, suivre l'exemple des pays qui contrôlent déjà l'exportation des produits chimiques hautement toxiques et mettre au point une liste d'alerte à l'intention des autres.

La prévention de la course aux armements dans l'espace qui demeure au coeur de la politique canadienne, est une question qui nous concerne tous. Le Canada

continuera de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique soit exploité à des fins pacifiques.

Le processus de vérification est essentiel pour le contrôle des armements et le désarmement. Le Canada y attache une grande importance dans ses activités de contrôle des armements. Nous trouvons encourageant que ce soit également une priorité pour un si grand nombre d'intervenants.

Déjà, un nouveau consensus international s'est établi à ce sujet, et nous nous en réjouissons. En mai dernier, la Commission du désarmement a établi un groupe de travail sur la vérification que le Canada a présidé. Cette année, ce dernier a adopté un rapport renfermant seize principes de vérification qui amplifient les dispositions sur la vérification convenues à la première Session extraordinaire. Je demande instamment aux États membres des Nations Unies d'épauler les efforts de la Commission du désarmement et de souscrire entièrement à ces principes.

Pour aider à promouvoir la cause du multilatéralisme dans ce domaine, nous avons proposé, avec les Pays-Bas, qu'une étude approfondie soit entreprise par un groupe d'experts des Nations Unies. Un tel rapport permettra d'élargir la compréhension internationale du processus de vérification dans le cadre des Nations Unies, et d'aider à définir un rôle approprié pour cet organisme dans ce domaine. J'invite les États membres des Nations Unies à appuyer cette proposition.

Monsieur le président, au cours des six dernières années, nous avons montré que le contrôle des armements et le désarmement sont réalisables et qu'ils peuvent faire partie de la substance croissante de nos relations internationales. Le Canada est disposé à collaborer avec les États membres en vue de la réalisation des objectifs sur lesquels nous nous entendrons. Continuons de défendre la cause du désarmement et du contrôle des armements.